



Procédure pour mon amie étrangère

Par **AntoineAustralia**, le **27/05/2015 à 15:58**

Bonjour à tous,
Je suis Français, mais mon amie avec qui je vis depuis 6 mois est Australienne. Elle a pour le moment un visa tourisme-travail qui prendra fin en Avril 2016.
Nous souhaitons rester au delà de cette date.
Elle travaille pour le moment toujours en Australie (merci Internet) en tant que cadre dans le médical, mais souhaiterait pouvoir vivre et travailler dans notre beau pays.
Savez-vous quelles sont les options? Vers qui puis-je m'adresser?
Merci pour votre aide,
Antoine

Par **aguesseau**, le **27/05/2015 à 16:16**

bjr,
il faut que votre amie fasse une demande de visa long séjour dans un consulat de France.
pour le travail, vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a en France 5 millions de personnes qui cherchent un travail.
le plus facile serait de vous marier et demander un visa conjoint de Français.
cdt

Par **AntoineAustralia**, le **27/05/2015 à 17:02**

Bonjour Aguesseau,
Merci pour votre réponse rapide.
Ce visa long séjour auquel vous faites référence, donne-t-il la possibilité de travailler ou seulement de résider?
En revanche je n'ai pas compris votre intervention au sujet des 5 millions de personnes en France cherchant un travail..? Ceci n'est pas la question posée, et n'a aucune relation avec notre situation.
La possibilité du mariage n'est pas envisagée.
Merci,
Antoine

Par **aguesseau**, le **27/05/2015** à **20:36**

bjr, rnla phrase relative à la situation de l'emploi est pour vous indiquer que trouver un travail en france n'est pas chose facile et que tous les pays du monde n'aiment pas avoir sur leurs territoires des étrangers sans revenus et sans couverture sociale qui deviennent une charge pour le pays d'accueil.rnil existe plusieurs types de visas long séjour pour y travailler ou non.rnje vous laisse consulter ces liens, qui je pense, sont en relation avec votre situation.rn-
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N107.xhtml>rn- <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16162.xhtml>rnncdt